

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D022/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux du siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 mai 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, Mme JORISSEN, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN
En exercice : 21	
Présents : 14	
Votants : 16	

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Mme VATINEL ; M. PENVEN a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Ressources Humaines – Modification du règlement intérieur des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PJ : Projet de Règlement intérieur modifié

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est dotée le 28 septembre 2017 d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la collectivité.

Ce règlement a été étendu aux personnels du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et adopté par le conseil communautaire en séance du 29 juin 2018.

Ce projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la collectivité, de gestion du personnel, de discipline et de mise en œuvre du règlement.

Monsieur le Président indique qu'il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement intérieur des services concernant différents points (surlignés en vert) dans l'annexe jointe.

Aussi, vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération RH 2017-24 du 28 septembre 2017 portant adoption du règlement intérieur des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération D048/2018 du 29 juin 2018 portant approbation du règlement intérieur des services du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des deux collègues, du Comité Technique paritaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 7 mai 2019,

Et, après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Adopte les modifications du règlement intérieur des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay terres de Normandie à effet au 1^{er} juin 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190528-19D022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019